



ARTIGOS

La face cachée de la Révolution tranquille: le cas de l'abolition des écoles normales vue à travers le regard des religieuses enseignantes au Québec-Canada¹

Thérèse Hamel

RESUMÉ: Cet article traite de l'histoire de l'éducation au Québec, à un moment historique d'éducation très intense et significative pour la formation des enseignants dans la région francophone du Canada. Il présente trois acteurs importants dans cette scène: les écoles normales responsables de la formation des enseignants, la politique éducative des années 60 après de sévères critiques sur la formation de de maîtres au Québec et sur les institutions catholiques qui ont fondé et travaillé aux XVIIIe et XXe siècles la formation des enseignants dans la région de Québec. La face cachée de la Révolution tranquille - le processus politique mis en place pour prendre en charge cette transition - le cas de l'abolition des écoles normales est examiné dans cet article du point de vue des religieuses professeurs du Québec et du Canada

MOTS-CLÉS : Formation des enseignants; Politiques éducatives; École normale

O rosto oculto da Revolução Tranquila: o caso da abolição das escolas normais pelo olhar dos professores religiosos em Quebec-Canadá

RESUMO: Este artigo trata da História da Educação no Quebec, em um momento histórico da educação muito tensa, mais cheia de significados para a formação de professores na região francófona do Canadá. Apresenta três atores importantes nesta cena: As Escolas Normais responsáveis pela formação de professores, a política educacional dos anos 60 após severas críticas a formação de mestre-escola no Québec e sobre as instituições católicas que fundaram e trabalharam ao longo dos séculos XVIII ao XX com a formação de professores na região do Québec. O rosto oculto da Revolução Tranquila - o processo político instalado para cuidar dessa transição - o caso da abolição das escolas normais é investigada neste artigo a partir da visão dos professores religiosos em Quebec-Canadá.

PALAVRAS-CHAVE: Formação de Professores; Políticas Educativas; Escola Normal

¹ Traduction du texte : «Les religieuses enseignantes auraient-elles fait la Révolution tranquille si on leur en avait laissé le temps ?» publié dans les Actes du colloque Les Bâtisseuses de la Cité, Acfas, 60 ième congrès tenu à Montréal, le 13 mai 1992, textes colligés par Évelyne Tardif, Francine Descarries, Lorraine Archambault, Lyne Kurtzman et Lucie Piché, automne 1993 p. 149-71. Avec la permission des éditrices.

The hidden face of the Quiet Revolution: the case of the abolition of the normal schools seen through the eyes of the religious teachers in Quebec-Canada

ABSTRACT: This article deals with the history of education in Quebec, at a very intense and significant historical moment of education for Teacher training the French-speaking in the region of Canada. It presents three important actors in this scene: the teacher training colleges, the educational policy of the 1960s after severe criticism of the formation of teachers in Quebec and the Catholic institutions that founded and worked in the eighteenth and 20th century teacher training in the Quebec City area. The hidden face of the Quiet Revolution - the political process put in place to deal with this transition - the case of the abolition of normal schools is examined in this article from the point of view of the religious teacher of Quebec and Canada.

KEYWORDS: Teacher training; Educational policies; Normal school

INTRODUCTION

La «Révolution tranquille»² est souvent considérée comme un mouvement de laïcisation et de modernisation du système scolaire québécois³. Les artisans de la Révolution tranquille, ceux qui l'ont «faite», ont la certitude d'avoir accompli une grande oeuvre, d'avoir sorti le Québec de l'obscurantisme, de la grande noirceur, expression dorénavant consacrée. Gérard Filion ne dit il pas, sur la jaquette de l'ouvrage *Combats d'un révolutionnaire tranquille*. *Propos et confidences*, écrit par Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation du temps de la Révolution tranquille:

La réforme la plus importante de « l'équipe du tonnerre », beaucoup plus fructueuse à long terme que l'étatisation de l'électricité, c'est celle de l'éducation. (...) On s'émerveille depuis quelques années de la prolifération d'entreprises de toutes natures dans tous les milieux: commerces, industries, services financiers, musique, théâtre, etc. Le talent était là, il y a vingt-cinq ou cinquante ans. Ce sont les institutions d'enseignement lancées dans la foulée du Rapport Parent qui ont permis cette merveilleuse éclosion. L'homme qui a été à l'origine de tout cela, dont on parle peu aujourd'hui, c'est Gérin-Lajoie (FILION, 1989 s/p).

Ces artisans de la réforme donnent parfois l'impression d'avoir tout accompli, à la limite d'avoir tout repris à zéro. Le titre même de l'ouvrage de Paul Gérin-Lajoie est à cet égard significatif. Nous nous trouvons actuellement dans une période de réinterprétation de la Révolution tranquille. Des travaux, comme ceux de P. W. Bélanger (1988) et de Paul-André Turcotte (1988) ont dévoilé le rôle innovateur des Frères éducateurs dans la réforme des institutions scolaires, particulièrement au niveau secondaire. Du côté de l'histoire des femmes, les travaux de l'équipe de Micheline Dumont et Nadia Fahmy, de même que le Collectif Clío, (réédité dans une version revue, corrigée et augmentée), ont pu montrer, entre autres, le rôle extrêmement important qu'ont joué les religieuses enseignantes dans la scolarisation des filles, et ce bien avant la Révolution tranquille.

Dans la première édition de leur ouvrage intitulé *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, les auteures du collectif Clío avaient émis l'hypothèse que la Révolution tranquille s'était faite en partie sur le dos des femmes. Notre propos ici se situe dans la continuité de ces travaux, en y apportant une touche particulière. Dans cet article au titre provocant, nous nous interrogerons sur certains effets éventuellement pervers de la Révolution tranquille. Se serait-elle faite sur le dos des femmes, et dans le cas qui nous occupe ici, sur le dos des religieuses enseignantes? Aurait-elle été différente si les religieuses enseignantes avaient été sollicitées de façon plus active au milieu des années soixante et même avant? Telle est la question à laquelle nous aimerions répondre dans les pages qui suivent.

QUELQUES EFFETS PERVERS DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

Quelques données permettent rapidement de situer la place qui fut réservée aux religieuses enseignantes dans le système d'enseignement et dans les postes de direction à la suite à l'application de la réforme. «En 1965, on compte au Québec, 43.265 religieuses en service actif dans les diverses institutions. Elles assurent presque exclusivement l'enseignement secondaire et collégial destiné aux filles» (DUMONT et al. (LE COLLECTIF CLIO), 1982, p. 442).

2 Par Révolution Tranquille nous entendons une réforme globale de la société québécoise à partir des années 1960, réforme qui a totalement transformé le système d'éducation québécois.

3 Au Canada, l'éducation est de juridiction provinciale à l'intérieur du système politique fédéral.

Ces religieuses ont des fonctions multiples, mais elles occupent une place non négligeable dans les postes de gestion et d'intendance. Les travaux de Claudine Baudoux (1991), sur l'évolution des postes de direction dans les écoles, montrent que l'étatisation du système scolaire ainsi que la mixité des écoles ont chassé les femmes, et particulièrement les religieuses enseignantes, des postes de direction. Quoique les laïques aient aussi souffert de cette situation et que les femmes laïques aient particulièrement peu profité de la nouvelle conjoncture, les religieuses enseignantes n'ont pas pour autant été épargnées. Baudoux (1991) montre en effet : qu'(...) «effectivement, (...) la proportion de religieuses a baissé de 38 % en 14 ans. Alors qu'elles constituaient à elles seules la majorité du personnel de direction en 1958-59, elles ne formaient plus que 1 % des effectifs en 1971-72» (BAUDOUX, p.12,13)⁴. En conclusion, elle explique que «ce sont les directrices religieuses qui ont le plus perdu de la laïcisation du domaine de l'éducation?» (Ibid, p. 21.). Entre 1967-68 et 1977-78, «le secteur privé a semblé plus accueillant au personnel de direction féminin, aussi bien pour les ordres collégial, primaire et secondaire» (Ibid, p. 22). La présence des collèges privés de filles les aurait simplement retardées dans le processus d'éviction des postes de direction. Le désir d'éliminer les religieuses du système scolaire aura eu pour conséquence non seulement d'éliminer les «cornettes», mais aussi les femmes.

Ces données relativisent quelque peu le regard que l'on peut avoir, avec le recul, sur la Révolution tranquille. Elles montrent à l'évidence les effets «pervers» de la réforme scolaire des années soixante. Mais une question demeure: «ceux (et le masculin est voulu ici) qui ont fait» la Révolution tranquille sont-ils partis du néant ou se sont-ils «appropriés» des réformes en cours que les religieux et religieuses avaient déjà amorcées? Ont-ils délibérément voulu éliminer une façon de penser, de gérer les institutions scolaires tenues majoritairement par les communautés enseignantes de religieuses et religieux? Il n'est nullement dans nos projets de dresser des procès d'intention mais à la lumière de l'exemple des écoles normales, nous tenterons simplement d'éclairer ce que l'on pourrait appeler une face cachée de notre histoire scolaire.

LA DISPARITION DES RELIGIEUSES: L'EXEMPLE DES ÉCOLES NORMALES

Les religieuses ont été pendant plusieurs décennies les principales responsables de la formation des maîtres au Québec. En fait, hormis les deux premières écoles normales d'État fondées en 1857 à Québec et en 1899 à Montréal⁵, et qui s'adressaient à leur début à une clientèle masculine, ce seront les communautés enseignantes qui fonderont, jusqu'en 1962, près d'une centaine d'institutions essentiellement vouées à la formation des maîtres⁶. Les autorités scolaires leur confièrent aussi les deux sections féminines des écoles normales d'État, sections fondées respectivement en 1857 à Québec et en 1899 à Montréal⁷. Il faudra attendre 1955, soit un siècle plus tard, pour que l'État poursuive le processus de création d'écoles normales d'État entamé en 1857 avec l'ajout de neuf institutions en moins de 10 ans. Les 11 écoles normales d'État (en comptant les deux premières) étaient distribuées dans les principales régions de la province : Montréal (1857, 1955, 1960) ; Québec, (1857, 1961), Sherbrooke (1955) ; Trois-Rivières (1959); Hull (1961); Amos (1958); Rimouski (1958); et Arvida (1961). Il n'est pas innocent de constater que les institutions qui ont servi à créer les constituantes de l'Université du Québec à la fin les années soixante aient été les écoles normales d'État fondées depuis 1955.

4 Ces données valent pour l'enseignement public et privé, catholique et protestant de niveau préscolaire, primaire et secondaire.

5 Dans le secteur francophone

6 Soit 69 écoles normales de filles et 23 scolasticats-écoles normales de religieuses fondés entre 1936 et 1939.

7 Les raisons du retard de la prise en charge par la Congrégation de Notre-Dame de la section féminine de l'École normale Jacques-Cartier ne sont encore que partiellement expliquées. Il serait intéressant de fouiller plus avant cette question

À la suite de la publication du Rapport Parent et des décisions officielles relatives au transfert à l'université de la formation des enseignants et enseignantes, les écoles normales de filles sont éliminées. Simple effet du hasard? Il faut se demander si les religieuses enseignantes ont été les vrais perdantes de la Révolution tranquille. Ces quelques faits semblent étayer cette thèse. Comment en est-on arrivé là?

LES ÉCOLES NORMALES DE FILLES AU PILORI: LE RAPPORT PARENT

La publication du Rapport Parent revêt une très grande importance dans l'histoire de la formation des enseignants et enseignantes au Québec, donnant finalement le coup d'envoi à l'intégration de la formation des maîtres dans le cadre des universités. En effet, à partir d'une analyse des problèmes éducatifs de l'époque et d'une étude des tendances mondiales en formation des maîtres, les commissaires préconisent d'entrée de jeu que celle-ci relève désormais d'un niveau universitaire. Leur argumentation repose sur une critique sévère des institutions existantes. Quoiqu'aucun des types d'institutions ne soit épargné, les remarques sur le système de formation s'adressent principalement aux écoles normales de filles qui sont durement prises à partie⁸ (HAMEL, 1991).

On leur reproche leur dispersion sur le territoire de la province, leur trop petite taille et leur clientèle trop restreinte pour pouvoir offrir un enseignement de qualité. L'analyse et l'argumentation du Rapport Parent repose sur une logique de concentration des effectifs, de rationalisation de la formation qui doit être entendue comme la limitation du nombre d'institutions aux seules considérées comme étant essentielles. On vise enfin, l'élévation de la formation au niveau universitaire.

DE L'AUTRE CÔTÉ DU MUR À L'OMBRE, LES RELIGIEUSES ENSEIGNANTES RIPOSTENT

Il ne faut pas penser que les religieuses enseignantes restèrent sourdes et passives devant cet amoncellement de critiques formulées par le Rapport Parent; au contraire, elles développent leur propre réflexion sur l'avenir de la formation des maîtres. Celles qui détenaient et géraient le plus grand nombre d'écoles normales au Québec défendirent leurs institutions de plusieurs façons et entre autres, au moyen d'un mémoire présenté par l'Association des religieuses enseignantes du Québec (AREQ)⁹. En tant qu'association regroupant les religieuses enseignantes, l'AREQ cherchait à adapter son discours selon l'évolution de la société de l'époque. Sans se retrancher dans le statu quo, les religieuses entendaient néanmoins préserver certaines écoles normales. L'argumentaire défendu tient compte, selon cette association, de la spécificité du rôle des religieuses enseignantes, soit la formation des institutrices. Au chapitre des améliorations souhaitables, elles écrivaient:

La plupart de ceux qui ont oeuvré, depuis un demi-siècle, pour le maintien et le progrès des écoles de pédagogie au Canada français, sont unanimes à reconnaître que ce n'est pas en chambardant la formule actuelle des Écoles Normales ni en réduisant plus ou moins arbitrairement leur nombre qu'on améliorera ces institutions. Nous croyons que plusieurs Écoles Normales régionales, pourvues d'un personnel suffisant et bien adaptées au milieu, sont au moins aussi utiles pour la diffusion de l'instruction et de la culture dans notre province, que quelques grandes écoles qui compteraient des professeurs de haute valeur, des installations ultra-modernes et des inscriptions par milliers. Ce n'est pas au moment où l'on songe à décentraliser nombre de services, pour plus d'efficacité, qu'il faut décider de centraliser les écoles de pédagogie (AREQ 1962, p. 110).

⁸ Nous n'aborderons pas ici les critiques formulées à l'endroit des autres institutions. Voir à cet égard Hamel (1991).

⁹ Ce n'est qu'en 1958 que l'Association des religieuses enseignantes du Québec (AREQ) sera fondée pour défendre le point de vue et les intérêts des religieuses impliquées dans toutes les sphères de l'éducation. Elle regroupait 46 communautés et était le porte-parole de 12 186 membres travaillant dans l'enseignement.

Elles étaient donc très sensibles à l'accessibilité de la formation des maîtres en région éloignée, d'autant plus qu'elles ne s'adressaient qu'à une clientèle féminine. Selon l'AREQ, le regroupement proposé devait nécessairement respecter les régions même très éloignées des grands centres. Elles justifiaient leur position au moyen de critères à la fois sociologiques, géographiques et financiers. La nécessité de former des «institutrices du pays» pour les régions éloignées, la crainte de l'exode rural, conséquence inévitable de l'hyper-centralisation de la formation, les coûts reliés aux dépenses engendrées par une formation acquise loin du milieu familial et les rigueurs du climat étaient invoqués pour justifier la préservation du modèle d'implantation des petites écoles normales de filles et de certains scolasticats.

Leur point de vue sur l'abolition des écoles normales est très clair :

De Hull et de Rouyn aux Iles-de-la-Madeleine, il existe 70 Écoles Normales. Sont elles toutes utiles ? Certainement. Sont-elles toutes nécessaires? Quelques-unes, sans doute, ne le sont plus autant aujourd'hui qu'elles l'étaient lors de leur fondation. Le remplacement de la formule du pensionnat par celle de l'externat, la facilité des transports, le déplacement des populations, autant de raisons qui pourraient amener à fusionner quelques écoles qui desservent une même région. Mais il faudrait, avant de décider de fermer une école Normale, procéder à une enquête aussi sérieuse que celle qui en a motivé la fondation, une enquête dirigée par des personnes aussi bien disposées et aussi désintéressées que celles qui en ont conseillé l'ouverture (AREQ 1962, p. 107).

Leur idéal visant la préservation de la spécificité de la formation des institutrices impliquait une régionalisation plus «fine» que ne le proposait le Rapport Parent. Mais ceci n'impliquait nullement, pour l'Association des religieuses enseignantes du Québec, la stricte préservation du statu-quo. Favorables à un regroupement des écoles normales et des scolasticats, tout comme les Frères enseignants d'ailleurs, dans une logique de rationalisation et d'efficacité maintenant acceptée par pratiquement tous, elles entendaient préserver néanmoins le caractère régional d'implantation des institutions. Dans leur esprit, on ne pouvait abonder dans le sens d'une hyper-centralisation, comme le voulait le Rapport Parent.

En ce qui a trait à la programmation des savoirs, les religieuses enseignantes défendront aussi des positions distinctes qui reflètent le mandat dont elles étaient investies, soit la formation des institutrices qui privilégiaient, comme on le sait, les diplômes les moins élevés. Ainsi, contrairement à l'ensemble des autres intervenants, elles proposeront la

préservation du Brevet «B» un certain temps, justifiant leur position par le besoin pressant de maîtres diplômés. Craignant une pénurie d'enseignants suite à une élévation trop rapide des conditions d'admission ou de la durée de la formation, elles optaient pour une politique réaliste selon elles, jusqu'à ce que le nombre de détenteurs et détentrices de Brevet «A» soit suffisant pour répondre à la demande d'enseignants qualifiés.

Car mieux vaut, dans une classe élémentaire, une institutrice pourvue d'un brevet d'un degré quelque peu inférieur lui assurant des connaissances académiques et pédagogiques suffisantes, qu'une institutrice non diplômée. Dans certains cas, d'ailleurs, une détentrice du Brevet «B» obtiendra de meilleurs résultats qu'une institutrice pourvue de grades académiques plus élevés mais qui ne sait pas communiquer ses connaissances. La pédagogie seule ne suffit pas, c'est vrai, car il faut très bien posséder la matière que l'on doit enseigner. Mais, inversement, la science seule, même très vaste ne garantit pas le succès d'une classe. Des exemples le prouvent tous les jours (AREQ 1962, p. 111).

Ce n'est donc pas à ce niveau que les religieuses enseignantes entendaient apporter de profonds bouleversements. Il nous reste à souligner l'importance accordée par les religieuses à la formation du personnel destiné au niveau préscolaire et élémentaire (principalement les trois premières années). Dans ce domaine, les religieuses enseignantes possédaient déjà la longue expertise de l'Institut pédagogique de la Congrégation de Notre-Dame (CND) qui développait ce secteur depuis longtemps, avec sa section de pédagogie spécialisée sous le leadership de Mère Marie Anne-Marie.

PARTICIPATION À LA FÉDÉRATION DES ÉCOLES NORMALES

Le choc provoqué par les discussions autour du Rapport Parent incitera les écoles normales à se regrouper au sein de la Fédération des écoles normales (FEN) en juin 1964 pour mettre en commun leurs ressources, modifier leur programme, mais surtout pour tenter d'empêcher, ou du moins retarder, l'échéance de leur disparition du champ de la formation des maîtres dans une stratégie ultime de survie. Créée officiellement le 8 juin 1964, la Fédération des écoles normales (FEN), résulte dans un premier temps, de la réunion des principaux d'écoles normales d'hommes qui se rencontraient depuis le mois d'octobre 1962. Ils décideront finalement d'intégrer à leur association les religieux et religieuses responsables des écoles normales de filles et des scolasticats.

On annonce bientôt, dans une circulaire datée du 2 février 1964, que les principaux des écoles normales d'hommes se réunissent régulièrement depuis deux ans, pour discuter de problèmes communs. Leurs rencontres ont été fructueuses au point qu'au moment de se former officiellement en association, ils songent à faire profiter des avantages d'un tel rapprochement les écoles normales de filles et les scolasticats écoles normales en groupant en une seule fédération les institutions où l'on prépare les élèves à un brevet d'enseignement. On reçut 70 réponses, toutes favorables au projet. C'est ce qui permit, le 23 mars 1964, à l'occasion d'un congrès des écoles normales, de siéger en constituante et d'élire un conseil provisoire de dix membres (JANSON (1982 p. 4).

Il nous apparaît toute fois significatif qu'elles n'aient pas été invitées aux premières délibérations. On peut éventuellement expliquer cette absence du fait qu'elles n'occupaient pas le poste de principales au sein des écoles normales dont elles avaient la responsabilité, poste réservé à un clerc masculin. À la suite de leur invitation «tardive», les religieuses participent directement aux travaux de la FEN. Elles disposent même, en son sein, d'un comité traitant des problèmes spécifiques aux écoles normales de filles.

Au sein de la Fédération des écoles normales (FEN), les religieuses se demandaient si elles devaient ou non abandonner le secteur de la formation des maîtres. Pour leur part, les membres de la FEN estimaient que les religieuses enseignantes devaient regrouper leurs établissements à la manière des scolasticats de religieux, afin de pouvoir mettre leur expertise au service des nouvelles institutions de formation de maîtres.

Créée entre autres pour défendre la position des institutions existantes face au transfert éventuel à l'université, la Fédération des écoles normales participera activement à l'élaboration de réformes qui caractériseront la période de la Révolution tranquille. À son actif, signalons l'appui aux consortiums, soit la mise en commun des ressources humaines de plusieurs écoles normales, les travaux menant à la spécialisation de 27 crédits à l'intérieur des programmes de formation des maîtres, la promotion par matière et l'instauration des cours à option. À certains égards, les travaux de la FEN ont représenté un excellent laboratoire permettant d'expérimenter des mesures qui seront ensuite mises en application de façon officielle dans la foulée des expériences attribuées à la Révolution tranquille.

LES STRATÉGIES DES RELIGIEUSES ENSEIGNANTES

À la suite de leur prise de conscience et de leur implication au niveau de l'Association des religieuses enseignantes (AREQ) et de la Fédération des écoles normales (FEN), les religieuses enseignantes ont opté pour plusieurs stratégies, devant ce que certains des témoins de l'époque ont appelé le rouleau compresseur du Rapport Parent. Elles n'auraient peut-être pas fait la Révolution tranquille, mais c'est plutôt une autre révolution qu'elles auraient envisagée. Un éclairage original peut aujourd'hui être donné à cette réforme grâce à des récits-autobiographiques que nous avons suscités¹⁰. Interrogées individuellement, les religieuses enseignantes nous dévoilent leur façon d'envisager la réforme des écoles normales.

UNE ÉCOLE ADAPTÉE À LA SITUATION DES INSTITUTRICES RURALES DE L'ÉPOQUE

Une fraction des religieuses favorisait une stratégie spécifique au milieu rural:

Mon opinion en ce temps-là était qu'en centralisant l'enseignement, on le dépersonnaliserait. Je me souviens aussi avoir craint que les milieux ruraux soient défavorisés quant à la profession d'enseignant. Cette crainte était surtout due au fait que j'enseignais dans des Écoles Normales rurales (HAMEL, 1991, Q2 116)¹¹.

En particulier, les religieuses enseignantes avançaient la possibilité de dissocier totalement la formation des maîtres du primaire, qui devait rester entre les mains des écoles normales, de celle des maîtres du secondaire qui auraient été confiée à l'université. Face à l'éventualité d'un transfert unilatéral de toute la formation des maîtres hors des écoles normales, l'une d'elle nous dit:

Pour l'élémentaire, non, car les communautés religieuses avaient le souci de former adéquatement les maîtresses qui se dévouaient dans les colonies. Elles assuraient un corps professoral difficile à recruter pour les écoles de rang, même si l'intégration des écoles de rang à l'école de village s'amorçait (HAMEL, 1991, Q2 180)¹²

La réalité ne verra pas la réalisation de ce projet. En fait, les écoles normales rurales seront rapidement décimées dans le vaste processus de rationalisation des institutions de formation de maîtres. Au moment même des travaux du Rapport Parent, plusieurs écoles normales s'exclueront d'elles-mêmes du champ de la formation des maîtres. Entre 1963 et 1965, treize écoles normales de filles touchant pratiquement chacune des régions de la province fermeront leur porte¹³. D'ailleurs en 1964, au moment même de la création de la Fédération des écoles normales (FEN), plusieurs institutions expliqueront aux organisateurs leur non-participation à l'association en voie de création étant donné leur disparition prochaine du champ de la formation des maîtres. Finalement, quelques années plus tard, lors des travaux de la Mission de coordination des institutions de formation des maîtres dans le cadre des universités et des cégeps, qui avait pour tâche d'opérationnaliser le transfert à l'université, plusieurs écoles normales rurales feront part aux membres de

10 Sur 152 récits-autobiographiques reçus, 112 proviennent de religieuses enseignantes impliquées en formation des maîtres au moment de la réforme. Les résultats de cette recherche ont été publiés dans l'ouvrage de Thérèse HAMEL, 1991, op. cit.

11 Ce code permet d'identifier les récits-autobiographiques tout en protégeant la confidentialité de nos répondantes

12 «Colonie» signifie ici des zones de colonisation c'est à dire l'établissement dans les régions très éloignées. «École de rang» représente les écoles primaires à divisions multiples, c'est à dire de la première à la septième année dans une même classe, ce qui était fréquent dans les zones rurales et ce jusque dans les années 1950.

13 Ce sont les écoles normales de Fort Coulonge en 1963, de Saint Léonard en 1964, d'Amqui, Mont-Joli, Alma, Coaticook, Lac Mégantic, Victoriaville, Rigaud, Mont-Laurier, Dorval, Senneterre, Ville-Marie en 1965. Voir à cet égard LÉTOURNEAU (1991), Tableau IX, p. 227-230.

la Mission venus les consulter, de leur décision de fermer leur établissement, le plus souvent pour se consacrer à l'enseignement privé de niveau primaire, secondaire ou même collégial. Ce repli stratégique, nous le qualifierons de processus d'auto-élimination du champ de la formation des maîtres.

LE REGROUPEMENT AUTOUR DE QUELQUES ÉCOLES NORMALES

Certaines religieuses favorisaient un regroupement de leurs institutions

Lors d'une rencontre avec le Ministre de l'Éducation de l'époque, Monsieur Paul Gérin-Lajoie, les Supérieures majeures des Congrégations enseignantes m'avaient demandé d'exposer mes vues sur la question. Malgré les difficultés de sélection à prévoir, il me semblait qu'on devait conserver les Écoles normales des grands centres, surtout celles qui avaient progressé. Pour cela, pourquoi les Congrégations religieuses féminines ne regrouperaient-elles pas leurs forces pour continuer la formation des enseignants (au niveau préscolaire et élémentaire) selon une philosophie chrétienne de l'éducation renouvelée et plus conforme à une saine démocratisation de l'enseignement? (HAMEL, 1991, Q2 207)

On mesure combien la dynamique des relations Église-État, qui a toujours soulevé des passions au Québec, est alors à une étape charnière. Loin des prérogatives exigées naguère par les ultramontains, on s'oriente vers une collaboration entre le privé et le public, l'Église et l'État, le religieux et le laïc, collaboration devenue nécessaire à la survie même des institutions religieuses. L'Association des religieuses enseignantes du Québec (AREQ) ne disait-elle pas dans son mémoire au Rapport Parent:

Ce rôle d'éducatrices des femmes de chez nous, les religieuses ont été presque seules à l'assumer, pendant de générations. (...) Cette oeuvre d'initiative purement indépendante doit aujourd'hui se coordonner à l'entreprise publique d'éducation et les responsabilités ne sont plus de l'unique ressort de religieuses enseignantes. Depuis plusieurs années déjà, elles travaillent d'ailleurs avec un souci de loyale et entière collaboration avec les professeurs laïques (AREQ, 1962 p. 110 dans HAMEL, 1991)

Si plusieurs écoles normales décident de s'auto-éliminer, d'autres optent pour une stratégie de regroupement de leurs effectifs en unités plus grandes, permettant ainsi de répondre aux besoins créés par une spécialisation accrue des programmes. Brisant avec les anciens cloisonnements selon l'appartenance sexuelle et le statut privé ou public des institutions, on assiste ainsi, à partir du début des années soixante, à l'organisation des «consortiums», aussi appelés «marché commun». Plusieurs écoles normales mirent ainsi leurs clientèles et leurs corps professoral en commun dans le but d'offrir une formation répondant aux critères de spécialisation et d'élévation du niveau de formation.

Sans opérer les grands regroupements qu'ont fait les Frères éducateurs, les religieuses participent aux consortiums, collaborant avec d'autres institutions parmi lesquelles on retrouve les écoles normales d'État. Ce mouvement aura pour conséquence immédiate la mixité des clientèles, normaliens et normaliennes fréquentant dorénavant les mêmes cours¹⁴. La stratégie du regroupement aura des impacts autant individuels que collectifs, participant à un mouvement de défense d'une institution au moment du «lobby» qu'exercera, entre autres, la Fédération des écoles normales auprès des gestionnaires de la réforme.

14 En 1966-1967, 24 écoles normales de filles reçoivent 743 normaliens alors que 7 écoles normales masculines recevront 588 normaliennes. L'année suivante, les 11 écoles normales de garçons accueilleront 2,577 étudiantes-maîtres. ARCHIVES DE LA FÉDÉRATION DES ÉCOLES NORMALES, Service des Archives, Université du Québec à Montréal, 8P1/40 et 8P1/41. Mêmes les institutions religieuses accepteront peu à peu une clientèle laïque, les écoles normales d'État ne pouvant seules suffire à la tâche. En 1966, 43% des effectifs des scolasticats sont des laïcs. Voir aussi FÉDÉRATION DES ÉCOLES NORMALES 1962.

DE GRANDES ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Dans la même perspective, un projet était particulièrement chéri par les religieuses enseignantes : celui de grandes écoles professionnelles de niveau universitaire. Cette solution, que l'on peut qualifier de mitoyenne, n'a pas été retenue par les réformateurs. Elle illustre bien que les religieuses enseignantes responsables de la formation des maîtres avant la réforme des années soixante, auraient privilégié une toute autre réorganisation de la formation dispensée aux futurs maîtres. Le désir de créer de grandes écoles professionnelles revient d'ailleurs à plusieurs reprises. Les termes employés varient, que l'on emploie l'appellation « grandes écoles professionnelles » ou encore, « centre pédagogique », mais l'idée centrale exprimée visait à regrouper la formation des maîtres dans quelques grandes écoles régionales, à la limite de niveau universitaire, mais relativement autonomes.

J'étais d'accord avec un regroupement important des écoles normales en 5 ou 6 grands centres de formation de maîtres affiliés aux universités existantes. Autrement dit, je favorisais la création de grandes écoles professionnelles dont la seule préoccupation aurait été la formation des maîtres (HAMEL, 1991 Q2 212).

N'oublions pas que la Congrégation de Notre-Dame avait fondé l'Institut pédagogique qui représente ce que nous avons appelé les écoles de "type universitaire"¹⁵. Le cas de l'Institut pédagogique de la Congrégation de Notre-Dame, à lui seul, représenterait un sujet d'étude approfondi et il mérite d'être cité à titre d'exemple. Limitons-nous ici à signaler que cette institution optera temporairement pour une stratégie autonomiste, refusant à la fois de se saborder et de s'intégrer à l'université à laquelle elle était liée depuis sa création: l'Université de Montréal. L'expertise que cette institution avait développée dans le domaine de la formation préscolaire et élémentaire justifiait, selon elle, la poursuite des travaux commencés. Le rapport de la Mission de coordination lui reconnaîtra d'ailleurs le statut d'école supérieure de formation des maîtres, entendant par cette mesure réserver à certaines institutions une relative autonomie, tel que l'autorisait la loi créant l'Université du Québec¹⁶. Elle tentera de s'associer à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), mais cette expérience sera de courte durée.

L'Institut pédagogique se trouvait dans la même situation que quelques autres institutions qui résistaient à l'éventualité de leur disparition imminente et refusaient d'abandonner un champ qu'elles occupaient pour la plupart depuis plusieurs décennies. Toujours au moment des travaux de la Mission de coordination, plusieurs écoles normales manifestent ainsi le désir de poursuivre leur travail de formation, comme les écoles normales de Pont-Rouge et de Saint-Damien, dans la région de Québec ou encore, l'école normale Pie X, à Shawinigan, qui refusaient d'abolir le Brevet «B» et de se saborder, considérant que leur présence était encore utile pour desservir leur région.

Le désir de poursuivre l'oeuvre de formation des maîtres commencée était donc défendu pour des motifs différents que l'on peut regrouper en deux grandes tendances: la préservation de la spécificité de la formation des maîtres dispensée en milieu rural, stratégie défendue par des petites écoles normales ou, au contraire, le désir de transformer ou de faire reconnaître en institution de niveau supérieur une formation des maîtres déjà existante¹⁷. Leur résistance sera de courte durée.

15 Par «Écoles de type universitaire», nous entendons des institutions aux statuts les plus divers qui décernaient des licences et des baccalauréats en pédagogie. Plusieurs viendront même à offrir des diplômes de maîtrise et de doctorat.

16 Ces données sont tirées du Rapport de la Mission de coordination des institutions de formation des maîtres dans le cadre des universités et des cégeps, Ministère de l'Éducation. 1969, Pagination multiple, Annexes des diverses régions.

17 Une analyse plus fine permettrait éventuellement de cerner des tactiques différentes selon les communautés enseignantes et éventuellement à l'intérieur

Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. Mais on peut penser que la stratégie adoptée par les défenseurs des écoles normales et notamment la FEN, ont pu influencer le cours des choses. Ainsi, la tactique de la FEN, où la logique de défense globale des écoles normales a primé sur la spécificité et sur la différenciation de certaines institutions, a pu jouer à l'encontre de la préservation de certaines écoles normales de haut niveau. De plus, on peut se demander comment le discours spécifique des religieuses enseignantes sur les besoins des petites écoles normales était entendu à l'intérieur de la FEN.

Les expériences novatrices tentées, ou seulement projetées, arrivent-elles trop tard ou inversement, certains projets étaient-ils présentés trop tôt, au moment où l'ensemble des intervenants n'étaient pas prêts à les entendre? Des réflexions sur l'avenir de la formation des maîtres semblent le laisser présager. Mais d'autres facteurs importants semblent aussi avoir joué dans l'extinction des écoles normales des religieuses enseignantes. Les contraintes matérielles expliquent en partie, selon nous, pourquoi les religieuses enseignantes n'ont pu mener à terme les réformes qu'elles étaient en train d'opérer.

LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS

Au moment où la réforme des écoles normales est discutée publiquement et s'amorce, les conditions concrètes obligeront les religieuses enseignantes à s'adapter fort rapidement, et ce malgré leur désir de continuer à participer à la formation des institutrices. À cette époque, les communautés religieuses enseignantes, comme les communautés masculines d'ailleurs, sont aux prises avec d'importants problèmes de financement de leurs institutions (AREQ, 1962. p. 116). Mais d'autres facteurs doivent aussi être intégrés à l'analyse. La diminution des vocations et l'abandon de l'habit religieux qui s'est opéré de façon intense entre 1968 et 1978, étranglaient les communautés enseignantes. Ces problèmes financiers, ainsi que le déclin du recrutement étaient d'ailleurs intimement liés, les communautés religieuses ayant de plus en plus de difficultés à maintenir le nombre absolu et l'importance relative de leurs institutions dans le cadre d'un réseau scolaire en expansion. La baisse relative du personnel enseignant religieux par rapport au personnel laïque, la concurrence de plus en plus grande des écoles normales d'État qui, à partir de 1955, accroîtront leur part de la formation des futurs maîtres pour atteindre plus de 50% des effectifs en 1967-68¹⁸, tous ces éléments obligeaient les communautés religieuses à réviser leurs stratégies et à redéfinir leur conception de la formation des futurs maîtres.

Dans beaucoup de cas, le manque de financement et de personnel qualifié aura raison des communautés enseignantes, les obligeant à se saborder d'elles-mêmes. L'organisation communautaire dont les religieuses enseignantes s'étaient dotées et qui compensait pour les maigres salaires qui leur étaient payés, ne peut plus suffire pour répondre aux besoins grandissants d'un appareil scolaire en pleine explosion. L'augmentation des bourses et des secours financiers organisés depuis le début des années 1960 par le Ministère de la jeunesse pour les écoles normales devient une condition essentielle de la survie des institutions congréganistes de formation des enseignants.

La stratégie employée par les réformateurs aurait été, selon certains témoignages, de laisser mourir les institutions d'elles-mêmes afin de ne pas avoir l'odieux de les éliminer directement¹⁹.

d'une communauté, selon l'implantation géographique de l'institution.

18 ARCHIVES DE LA FÉDÉRATION DES ÉCOLES NORMALES, (sd), op.cit. 8P1/41 pour l'année 1967-68.

19 Cette impression sera corroborée par un réformateur de l'époque.

Selon moi, l'idée des décideurs politiques, qui semblaient vouloir confier la formation des maîtres à l'université, était de faire disparaître la plupart des écoles normales privées dirigées par des religieux et religieuses. C'était la véritable révolution qui s'annonçait sous le gouvernement de M. Jean Lesage. C'était la sécularisation. Un fait: j'ai entendu de mes propres oreilles dans une réunion à Québec lorsqu'un intervenant disait à un membre dirigeant: «Pourquoi ne fermez-vous pas les petites écoles normales; faites une loi». Et il répondit :»Il faut plutôt les mettre dans des situations intenable et ainsi elles fermeront leurs portes d'elles-mêmes.» Mais les Écoles normales à leur tour ont cédé le pas à l'université (HAMEL 1991, Q2 109).

Déjà les exigences pour entrer à l'école normale s'étaient accrues, la formation s'était allongée et les cours s'étaient enrichis. (...) La stratégie du Ministère était sans doute de rendre petit à petit, même les grandes Écoles normales, à capituler devant des normes sans cesse croissantes (HAMEL 1991, Q2 205).

Les conditions concrètes et le manque de financement les obligent donc à fermer les écoles. Les a-t-on étranglées ? Certaines religieuses le pensent. Mais d'autres facteurs doivent aussi être pris en compte. En plus de leurs difficultés invoquées plus haut, les religieuses enseignantes devaient tenir compte de l'évolution rapide que vivait le Québec à cette époque. Elles étaient d'ailleurs en train d'opérer de l'intérieur des réformes au sein des institutions qu'elles dirigeaient. Ces réformes intérieures ont-elles été prises en compte?

Finalement, on n'aurait pu tenir compte de certains points de vue émanant de gens d'expérience, particulièrement dans le cas des religieuses qui ont souvent eu le sentiment de ne pas être écoutées, entendues, respectées. La Révolution tranquille, pour, ces religieuses, serait-elle un grave imposture? Tout se passe, pour certaines religieuses, comme si aucune discussion, aucune prise de position, aucune transformation de l'intérieur ne pouvait empêcher le train de l'abolition des écoles normales de poursuivre sa marche dévastatrice, en ne leur donnant pas le temps d'expérimenter jusqu'au bout certaines réformes importantes à leurs yeux.

Comme nous avons pu le constater, les religieuses enseignantes avaient été sensibilisées à la situation économique, démographique et scolaire, bien avant que le verdict ne tombe sur leurs institutions. Elles étaient conscientes que des changements importants s'imposaient, que l'évolution de la société et la demande accrue en formation scolaire ne pouvaient laisser intact le système de formation des maîtres, même si celui-ci existait depuis un siècle. Dans la mesure de leur possibilité et à partir de la place particulière qu'elles occupaient dans l'appareil scolaire, elles amenèrent des solutions qui visaient certes le maintien de leur influence et de leurs institutions, mais aussi qui répondaient en partie aux exigences d'élévation du niveau de formation. Elles réclamaient une présence encore marquée en milieu rural et une compétence particulière en formation de niveau élémentaire.

Leur réaction collective à travers l'AREQ, ou encore dans la FEN, permet de saisir l'ampleur des changements qu'elles auraient pu initier si le temps et les idées dominantes avaient été plus permissives à leur endroit. Elles auraient certes tenté de conserver une partie du modèle antérieur, mais une nouvelle configuration de la formation des maîtres aurait éventuellement vu le jour, s'appuyant sur des institutions mixtes, plus grandes que les écoles normales rurales, et où le niveau de formation auraient graduellement été haussé vers le niveau universitaire. Ces institutions affiliées à l'université auraient aussi gardé une autonomie supérieure et elles auraient surtout formées des institutions cohérentes et structurées où «l'esprit des écoles normales» serait selon certaines demeuré. Voilà qui était probablement trop pour les réformateurs du système québécois d'éducation qui, de toute façon, n'avaient prévu aucune place, aucun espace à la fois pour les écoles normales, mêmes réformées, et pour les communautés enseignantes de femmes.

REFERENCIAS

ARCHIVES DE LA FÉDÉRATION DES ÉCOLES NORMALES, (sd), Service des Archives, Université du Québec à Montréal, 8P1/40 et 8P1/41.

Association des religieuses enseignantes du Québec (AREQ). *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement*, juin 196.

BAUDOUX, Claudine «Effets de laïcisation et de mixité sur le nombre de femmes responsables d'établissements scolaires du Québec de 1958 à 1985. *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XVII, no 1, 1991, p. 12-13.

BÉLANGER, Pierre W. «Educational Reforms in Quebec», dans Le TEPPERMAN Lorne et CURTIS, James, *Readings in Sociology an Introduction*, Toronto: Mc Graw. Ryerson limited, 1988, p. 554 à 565.

DUMONT, Micheline ; JEAN, Michèle ; LAVIGNE, Marie ; STODDART Jennifer (LE COLLECTIF CLIO), *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 1982.

FÉDÉRATION DES ÉCOLES NORMALES. *Mémoire sur le statut des écoles normales et des scolasticats*. 1962, Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec.

FILION, Gérard. Le Devoir, 20 novembre 1987 cité dans GÉRIN-LAJOIE, Paul. «Combats d'un révolutionnaire tranquille. Propos et confidences, Montréal, Centre éducatif et commercial, 1989, 378 pages

HAMEL, Thérèse. *Le déracinement des écoles normales: Le transfert de la formation de maîtres à la Université*. Institut Québécois de Recherche sur la Culture. 1991, 231 pages

JANSON, Gilles *Répertoire numérique détaillé du fonds de la Fédération des écoles normales, Service des archives, Université du Québec à Montréal, 1982.*

LÉTOURNEAU, Jeannette. *Les écoles normales de filles au Québec*. Montréal, Fides, 1981.

Ministère de l'Éducation. *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*. 1962

Ministère de l'Éducation. *Rapport de la Mission de coordination des institutions de la Formation des maîtres, dans le cadre des universités et des cégeps*. 1969, Pagination multiple, Annexes des diverses régions.

TURCOTTE, Paul-André. *L'enseignement secondaire public des Frères éducateurs (1920-1970). Utopie et modernité*, Montréal. Bellarmin, 1988, 220 pages.

